ASBL SOCIÉTÉ DE COMPTABLE PROFESSIONNEL AGRÉÉ INC.

ÉGALE ACTION

RAPPORT FINANCIER ANNUEL

AU 31 MARS 2025

3737, boul. Crémazie Est, bureau 501
Montréal (Québec), H1Z 2K4
T : 514-667-9806
F : 514-667-9827

ÉGALE ACTION

RAPPORT FINANCIER ANNUEL

AU 31 MARS 2025

Sommaire

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT	3-4
ÉTATS FINANCIERS	
Résultats	5
Évolution de l'actif net	6
Bilan	7
Flux de trésorerie	8
Notes complémentaires	9-13

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres de ÉGALE ACTION

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de ÉGALE ACTION qui comprennent le bilan au 31 mars 2025 et les états des résultats et de l'évolution de l'actif net et du flux de trésorerie et les annexes pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de ÉGALE ACTION au 31 mars 2025, ainsi que des résultats de ses activités pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres informations

Les informations présentées dans la colonne budget n'ont pas fait l'objet d'un audit.

Responsabilité de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

3737, boul. Crémazie Est, bureau 501
Montréal (Québec), H1Z 2K4
T : 514-667-9806
F : 514-667-9827

Responsabilité de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

ASBL INC.

ASBL société de comptable professionnel agréé inc. [1]

Montréal, le 3 juin 2025

[1] Par CPA auditeur, permis de comptabilité publique n° 143239

ÉGALE ACTION

RÉSULTATS

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2025

	2025	2024
	$	$
PRODUITS		
Subventions		
Ministère de l'Éducation du Québec (MEQ)	664 550	400 000
Contrats - partenariats	136 943	-
Adhésions, inscriptions et administration	35 329	25 953
Intérêts	17 992	7 735
Autres	5 491	6 695
CUEC- Covid	-	10 000
	860 305	450 383
CHARGES		
Salaires et charges sociales	448 854	276 444
Honoraires professionnels	287 846	174 804
Contributions à d'autres organismes (PSAF)	19 650	12 500
Déplacements, séjours et représentation	10 365	3 662
Fournitures, impression et frais de bureau	19 436	9 977
Location salle, équipement	9 991	5 595
Publicité et promotion	3 873	-
Assurances	2 757	349
Autres	3 581	2 775
Frais bancaires	1 597	1 372
Location local, entrepôt	9 163	1 194
Adhésions et inscriptions	1 913	1 766
Mauvaises créances	-	437
	819 026	490 875
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES	41 279	(40 492)

ÉGALE ACTION

ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2025

	2025			2024
	Affecté (note 8)	Non affecté	Total	Total
	$	$	$	$
SOLDE AU DÉBUT	258 339	186 143	444 482	484 974
Excédent des produits sur les charges	(5 000)	46 279	41 279	(40 492)
SOLDE À LA FIN	253 339	232 422	485 761	444 482

ÉGALE ACTION

BILAN

AU 31 MARS 2025

	2025	2024
	$	$
ACTIF		
ACTIF À COURT TERME		
Encaisse	590 598	299 175
Subvention à recevoir	300 000	525 000
Créances (note 3)	13 290	21 689
Frais payés d'avance	-	6 212
	903 888	852 076
IMMOBILISATIONS (note 4)	1 651	-
	905 539	852 076
PASSIF		
PASSIF À COURT TERME		
Produits perçus d'avance	-	925
Créditeurs (note 5)	49 778	36 669
Apports reportés (note 7)	370 000	370 000
	419 778	407 594
ACTIF NET		
AFFECTÉ (note 8)	253 339	258 339
NON AFFECTÉ	232 422	186 143
	485 761	444 482
	905 539	852 076

APPROUVÉ

_____

_____

ÉGALE ACTION

FLUX DE TRÉSORERIE

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2025

	2025	2024
	$	$
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent des produits sur les charges	41 279	(40 492)
Élément sans incidence sur la trésorerie		
Amortissement des immobilisations	-	-
	41 279	(40 492)
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement		
Subventions à recevoir	225 000	(500 080)
Créances	8 399	(6 723)
Frais payés d'avance	6 212	(4 568)
Créditeurs	13 109	17 287
Apports reportés	(925)	325 925
	251 795	(168 159)
Augmentation (diminution) de la trésorerie liée aux activités de fonctionnement	293 074	(208 651)
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition d'immobilisations	(1 651)	-
Diminution de la trésorerie liée aux activités d'investissement	(1 651)	-
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Emprunt bancaire	-	(40 000)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	-	(40 000)
Augmentation (diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	291 423	(248 651)
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	299 175	547 826
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN	590 598	299 175

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de l'encaisse.

ÉGALE ACTION

NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 31 MARS 2025

1- STATUTS CONSTITUTIFS ET NATURE DES ACTIVITÉS

Égale Action est un organisme sans but lucratif constitué en vertu de la partie III de la Loi sur les compagnies du Québec, le 4 juillet 2000 et il est exempté de l'impôt sur le revenu.

Il a pour objets de promouvoir la participation des filles et des femmes dans le sport, leur vie durant. Il contribue à éduquer le grand public afin qu'il encourage la participation féminine. Il assure l'équité dans la participation et l'encadrement et sensibilise les organismes sportifs, les entreprises et les instances gouvernementales de l'importance de promouvoir l'avancement des femmes dans le sport .

2- PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers ont été dressés selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif et comprennent les principales méthodes comptables suivantes:

Estimations de la direction

La préparation des états financiers, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, exige que la direction effectue des estimations et établisse des hypothèses qui touchent les montants des actifs et des passifs déclarés, la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers et le montant des produits et des charges pour la période visée. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Constatation des produits

Apports

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Adhésions et inscriptions

Les adhésions et les inscriptions sont inscrits linéairement sur la période couverte par ces derniers.

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont constatées au coût. Elles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile estimative respective selon la méthode et le taux indiqués ci-dessous :

	Méthode	Taux
Site Web	Amortissement linéaire	20 %

2- PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Instruments financiers

L'organisme évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers à la juste valeur. Il évalue ultérieurement ses actifs et passifs financiers au coût après amortissement.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement se composent de l'encaisse, créances, et les subventions à recevoir. Les passifs financiers évalués au coût après amortissement se composent des créditeurs.

Dépréciation

Les actifs financiers évalués au coût sont soumis à un test de dépréciation s'il existe des indications possibles de dépréciation. Le montant de réduction de valeur est comptabilisé aux résultats. La moins-value déjà comptabilisée peut faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration, soit directement, soit par l'ajustement du compte de provision, sans être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. Cette reprise est comptabilisée aux résultats.

Coûts de transaction

L'organisme comptabilise ses coûts de transaction aux résultats de l'exercice où ils sont engagés. Cependant, la valeur comptable des instruments financiers qui ne seront pas évalués ultérieurement à la juste valeur tient compte des coûts de transaction directement attribuables à la création, à l'émission ou à la prise en charge.

Dépréciation d'actifs à long terme

Les actifs à long terme sont soumis à un test de recouvrabilité lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que la valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une perte de valeur est comptabilisée lorsque la valeur comptable excède les flux de trésorerie non actualisés découlant de leur utilisation et de leur sortie éventuelle. La perte de valeur comptabilisée est mesurée comme étant l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa juste valeur.

3- CRÉANCES

	2025	2024
	$	$
Taxes à la consommation	9 260	21 119
Autre somme à recevoir	4 030	570
	13 290	21 689

4- IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

	2025			2024
	Coût	Amortis-sement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
	$	$	$	$
Équipements informatiques	1 651	-	1 651	-
	1 651	-	1 651	-

5- CRÉDITEURS

	2025	2024
	$	$
Fournisseurs	22 472	24 454
Salaires et vacances courus	19 556	12 215
Provision pour engagements locatifs	7 750	-
	49 778	36 669

6- MARGE DE CRÉDIT ET LIMITE DE CRÉDIT

Au 31 mars 2025, l'organisme dispose d'une marge de crédit de 30 000 $. Celle-ci est garantie par les subventions. Les montants prélevés portent intérêt au taux préférentiel majoré de 11,45 %. Au 31 mars 2025, le solde de la marge est nul. De plus, l'organisme dispose de deux cartes de crédit qui sont assorties d'une limite de crédit de 5 000 $ chacune.

7- APPORTS REPORTÉS

Les apports reportés représentent des ressources non dépensées reçues au cours de l'exercice et destinées à couvrir les charges de fonctionnement de l'exercice subséquent. Les variations survenues dans le solde des apports reportés sont les suivantes :

	Solde au 31 mars 2024	Encais-sement	Constaté à titre de produits	Solde au 31 mars 2025
	$	$	$	$
Ministère de l'Éducation du Québec (MEQ)	370 000	664 550	664 550	370 000
	370 000	694 550	694 550	370 000

8- AFFECTATION D'ORIGINE INTERNE

En 2025, le conseil d'administration a résolu d'affecter le montant de 253 339 $ selon la répartition ci-dessous. L'organisme ne peut utiliser ces sommes, grevées d'une affectation interne, à d'autres fins sans le consentement préalable du conseil d'administration.

$	
60 000	Stratégie d'affaires et financement
73 339	Stratégies de communication et de marketing
75 000	Révision et développement des services
25 000	Virage numérique
20 000	Évaluation et impact
253 339	

9- ENGAGEMENT CONTRACTUEL

En vertu d'un contrat de location de locaux échéant en juillet 2037, l'organisme s'est engagé à effectuer des versements minimums futurs totalisant 15 757 $.

	$
2026	1 212
2027	1 212
2028	1 212
2029	1 212
de 2029 à 2037	10 909

Conformément aux principes de prudence comptable, une provision de 7 750 $ a été comptabilisée pour anticiper une charge locative exceptionnelle potentielle découlant d'un arrérage de taxes municipales sur l'immeuble occupé par la MLS.

Cette provision reflète une estimation raisonnable du montant potentiellement exigible, basée sur les informations actuellement disponibles, évaluée entre 7 000 $ et 8 000 $.

10- INSTRUMENTS FINANCIERS

L'organisme, par le biais de ses instruments financiers, est exposé à divers risques:

Risque de crédit

L'organisme est exposé au risque de crédit sur les débiteurs. Il procède à une évaluation continue de tous ses comptes débiteurs et comptabilise une provision pour les créances douteuses, au moment où les comptes sont jugés irrécouvrables.